



Document d'appui au renouvellement de l'enveloppe en petite enfance dans le Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

**La Commission nationale des parents francophones à
Emploi et Développement social Canada et
Patrimoine canadien**

Juillet 2022

Table des matières

À propos de la CNPF	1
Mise en contexte	1
Les données et les constats par rapport à l'offre de service en petite enfance dans les communautés francophones en contexte minoritaire	2
Stratégies à implanter pour répondre aux besoins des francophones pour plus de services de garde éducatifs de qualité et le continuum en éducation en français partout au Canada	6
Conclusion	15
Proposition globale chiffrée pour une enveloppe spécifique en petite enfance - BUDGET ANNUEL	16

À propos de la CNPF

La Commission nationales des parents francophones (CNPF) est un organisme sans but lucratif dont la mission consiste à regrouper, représenter et appuyer les organismes provinciaux et territoriaux tout en renforçant leur capacité d'accompagner le parent dans son milieu familial et communautaire. La CNPF travaille étroitement avec de nombreux partenaires nationaux qui agissent dans les secteurs de l'éducation, de la petite enfance et de la représentation des communautés francophones et acadienne du Canada.

1) Mise en contexte

Le secteur de la petite enfance a été grandement affecté au cours des trois dernières années dans le contexte de la pandémie. Voici les principaux défis qui se sont présentés depuis mars 2020 :

- Un stress énorme vécu par le personnel des services de garde francophones en lien avec la pandémie.
- L'application de mesures sanitaires qui a souvent constitué un surplus de travail pour le personnel.
- La réduction des effectifs au niveau des inscriptions avec beaucoup moins d'enfants sur les listes d'attente et dans les services de garde francophones, bien que les inscriptions reviennent de plus en plus à leur niveau d'avant la pandémie.
- Les pénuries de main-d'œuvre qui frappent de plein fouet les services de garde éducatifs francophones. C'est en fait l'hécatombe dans plusieurs services de garde où on a présentement plus d'employés qui quittent la profession que de nouveaux employés qui intègrent les services de garde. Plusieurs services de garde doivent présentement fermer leur porte, faute de personnel.
- Le manque de financement afin d'assurer la qualité des services et appuyer, former et accompagner les éducatrices dans leur rôle essentiel de construction identitaire francophone des enfants.
- Le manque d'infrastructure en petite enfance pour appuyer le développement de nouvelles places en garderie.

Dans ce contexte, nous ne pouvons plus seulement penser en termes de nouvelles places en garderie. Il faut pouvoir également appuyer les services de garde dans le processus de relance pour, à tout le moins, préserver les acquis et les effectifs d'avant-pandémie.

La pandémie des derniers mois nous a fait ainsi prendre conscience de la fragilité du secteur francophone de la petite enfance en milieu minoritaire, et surtout de l'importance de se donner des moyens beaucoup plus structurants pour relancer et appuyer de façon continue les services de garde francophones en milieu minoritaire.

Après plusieurs mois de financement de la part du gouvernement fédéral, le constat est clair. Ce n'est plus à coup de petits financements de projets ici et là que nous allons pouvoir appuyer de façon adéquate le secteur des services de garde francophones au pays. Les services de garde éducatifs francophones ont ainsi besoin de financement plus structurant et plus stratégique pour assurer le maintien des acquis, la qualité des services offerts et assurer le développement de nouvelles places afin de répondre enfin de façon adéquate à tous les besoins des francophones au cours des prochaines années.

Le projet de Loi C-13 reconnaît enfin l'importance du continuum en éducation et les communautés francophones ne peuvent que se réjouir d'une telle reconnaissance. La petite enfance est la porte d'entrée vitale à une éducation en français. Si les enfants n'ont pas accès à un service de garde éducatif en français, c'est tout le reste de leur cheminement scolaire en français qui risque d'être compromis. Le moment est donc venu de financer de façon beaucoup plus structurante, plus stratégique et plus à long terme les services de garde éducatifs francophones. Tout comme le secteur de l'éducation primaire, secondaire et postsecondaire qui jouit d'un financement soutenu et continu, il est temps d'accorder les mêmes conditions au secteur des services de garde éducatifs francophones au pays.

2) Les données et les constats par rapport à l'offre de service en petite enfance dans les communautés francophones en contexte minoritaire

a) Des listes d'attente qui continuent à prendre de plus en plus d'ampleur

Voici un aperçu du nombre d'enfants qui se retrouvaient sur certaines listes d'attente en 2018 pour des services de garde en français :

- ❑ Terre-Neuve-et-Labrador avec 24 places - 44 enfants sur la liste d'attente
- ❑ Halifax : Petit Voilier avec 196 places - plus de 300 enfants sur la liste d'attente
- ❑ Île-du-Prince-Édouard avec 134 places - 157 enfants sur les listes d'attente
- ❑ Manitoba avec 689 places - 536 jeunes sur les listes d'attente
- ❑ Saskatchewan avec 263 places - 258 enfants sur les listes d'attente
- ❑ Alberta avec 564 places - une étude a déterminé le besoin de 630 places supplémentaires
- ❑ Colombie-Britannique avec 322 places - 112 enfants sur les listes d'attente
- ❑ Yellowknife avec 18 places - plus de 50 enfants sur la liste d'attente
- ❑ Nunavut avec 16 places - 54 enfants sur la liste d'attente

Naturellement, les listes d'attente ont fondu durant la pandémie, les parents préférant garder leurs enfants à la maison.

Mais progressivement, les listes d'attentes commencent à prendre de l'ampleur et nous nous attendons à retrouver encore plus d'enfants sur les listes d'attente d'ici les prochains mois.

b) Trop de communautés encore mal ou non desservies

Nous avons recueilli des données qui montrent que plusieurs communautés francophones au pays sont sans service de garde éducatif en français. Voir [le rapport](#) que nous avons publié en 2021 et qui illustre les besoins en termes d'infrastructures. Voici alors quelques données qui ressortent en ce qui a trait aux besoins en infrastructure.

- Terre-Neuve-et-Labrador - 5 communautés ont des besoins en infrastructure pour 126 nouvelles places en garderie
- Nouvelle-Écosse - 5 communautés ont des besoins en infrastructure pour 357 nouvelles places en garderie
- Nouveau-Brunswick - Au moins 4 communautés ont des besoins en infrastructure pour 514 nouvelles places en garderie
- Manitoba - 7 communautés ont des besoins en infrastructure pour 366 nouvelles places en garderie
- Alberta - 17 communautés ont des besoins en infrastructure pour 660 nouvelles places en garderie
- Colombie-Britannique - 12 communautés ont des besoins en infrastructure pour 342 nouvelles places en garderie

Sans se tromper, on peut donc dire qu'il y a de nombreuses communautés au pays qui ont des besoins criants en infrastructure pour de nouveaux services de garde en français. Il est donc essentiel de mettre en place des stratégies pour répondre de façon plus adéquate aux besoins de ces communautés.

De plus, il est important de prendre conscience que nous travaillons avec un grand nombre de petites communautés dont les besoins varient beaucoup d'une année à l'autre. Il est donc essentiel d'appuyer la mise en œuvre de stratégies qui tiennent compte des besoins plus particuliers de ces petites communautés et de pouvoir desservir tous les francophones, peu importe où ils habitent au pays.

c) La nécessité d'appuyer le secteur des services de garde éducatifs francophones existant pour assurer le maintien et le développement de nouvelles places en garderie

Le constat des trois dernières années illustre également que la création de nouvelles places passe nécessairement par le réseau des services de garde éducatifs existant. Le réseau de la CNPF et d'Éconocoop a créé directement 1 003 places depuis 2018, ce qui a généré 189 nouveaux emplois directs que nous continuons toujours à financer au sein de notre réseau. De plus, le réseau des services de garde éducatifs francophones travaille présentement à la création directe de 1 404 places qui devraient générer 282 nouveaux emplois.

Nous estimons que le réseau des services de garde existant est ainsi le mieux placé pour assurer le développement de nouveaux services au pays. Nous avons su démontrer un dynamisme impressionnant au cours des dernières années dans la création de nouvelles places. Le secteur francophone en petite enfance a su mettre en place différentes initiatives d'envergure économique avec la création d'entreprises comme des services de garde qui sont par définition des entreprises sociales, mais également des centres de services partagés et plus récemment en 2020 nous avons créé Éconocoop qui est une entreprise sociale qui offre les services suivants :

1. Mise en ligne du Calculateur pour évaluer le niveau de rentabilité des services de garde
2. Service d'achats regroupés qui permet aux services de garde de bénéficier de rabais substantiels pour tous les produits et services nécessaires au fonctionnement d'une garderie
3. Un logiciel de gestion
4. Un programme d'assurances et de fonds de pension

Avec le programme national d'apprentissage et de garde de jeunes enfants, nous croyons qu'il est essentiel de pouvoir continuer à faire confiance au secteur des services de garde éducatifs francophones au Canada pour assurer le maintien et le développement de nouvelles places en garderie. Il n'est pas facile de développer de nouveaux services de garde éducatifs tout en tenant compte de la réglementation, de la certification, de la gestion des ratios et de la rentabilité des opérations, et ce, tout en assurant la qualité des services, l'embauche d'éducateurs et éducatrices francophones qualifiés, ainsi que la transmission de la langue auprès des petits. Le maintien et le développement des places en garderie nécessitent des connaissances et un savoir-faire bien particulier que nous avons su maîtriser au cours des années. Nous avons fait preuve de beaucoup d'innovation et de mise en œuvre de stratégies de développement économique social pour assurer l'efficacité, l'efficience et la qualité des services de garde éducatifs en français au Canada.

e) Un appui des provinces et territoires envers les francophones en milieu minoritaire qui reste à faire ses preuves

Certes, des ententes fédérales-provinciales et territoriales sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants ont été signées et annoncées dans les derniers mois. Les ententes contiennent des clauses linguistiques, mais celles-ci demeurent à certains égards quelque peu timides et les plans des provinces demeurent très flous sur le financement qui sera accordé aux francophones au cours des années 2022-26.

Bien qu'il y avait des clauses linguistiques dans les ententes fédérales-provinciales territoriales en petite enfance en 2017-2021, nous avons constaté les anomalies suivantes :

- Île-du-Prince-Édouard - Sauf pour un financement de 180 000 \$ en 2017, l'Association francophone des centres de la petite enfance de la province n'a jamais reçu l'appui financier de la province. Tout récemment, l'Association a soumis une demande à la province pour un nouveau service d'appui au réseau en milieu familial qui a été refusée sous prétexte que le projet était trop avancé comparativement au développement qui se fait du côté de la majorité anglophone. Les besoins des francophones semblent ainsi définis à partir des besoins de la majorité.

- Alberta - Le gouvernement de l'Alberta a annoncé en 2021 dans le cadre de l'entente signée avec le gouvernement fédéral l'attribution de financement pour plusieurs services de garde de la province, soit le Child Care Capacity Building (Space Creation) Grant. Or, le gouvernement provincial a décidé d'implanter un processus de distribution du financement qui avantageait nettement la majorité anglophone au profit de la minorité francophone. Les francophones de l'Alberta ont reçu uniquement 1,26 % des places accordées, bien en deçà de ce que représentent les francophones dans la province qui dépassent 2 %, selon les données de 2016.
- Colombie-Britannique – Jusqu'en avril 2022, les francophones de la Colombie-Britannique n'ont jamais été consultés pour le développement de services de garde en français dans la province et les francophones n'ont jamais reçu aucun financement de la part du ministère de la province responsable de la petite enfance.
- Nouvelle-Écosse – Plus récemment, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé avec le financement du gouvernement fédéral vouloir fusionner tous les services de garde francophones et anglophones de la province sous une même agence provinciale déjà existante et dont la haute gestion est uniquement anglophone. Voyant alors la réaction de la communauté francophone dans la province, le gouvernement a décidé de reculer sur ce dossier, mais aucune décision n'a encore été prise de façon définitive. Cette décision aurait pour conséquence de faire en sorte qu'une vaste partie du continuum en éducation en français soit géré par une instance fortement anglophone, ce qui va à l'encontre de l'esprit de l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

Ces nombreuses situations vécues dans les dernières années nous font craindre pour l'avenir, même s'il est clair dans les ententes 2022-26 que les gouvernements provinciaux et territoriaux « s'engagent à élaborer un plan (et dans certains cas à financer) pour s'assurer que les enfants et familles issus des communautés vulnérables soient desservis, notamment les enfants handicapés ou ayant besoin d'un soutien accru ou individuel, les enfants autochtones, les enfants noirs et les autres enfants racisés, les enfants de nouveaux arrivants et ceux issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire et pour qu'ils aient un nombre de places équivalent (ou supérieur dans certaines ententes) à leur proportion dans la population de la province ou du territoire ».

Reste donc à voir ce que les gouvernements provinciaux et territoriaux vont réellement attribuer aux francophones en situation minoritaire au Canada au cours des prochaines années pour assurer le développement du secteur de la petite enfance. Mais quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il est essentiel d'avoir l'appui du gouvernement fédéral dans le dossier de la petite enfance pour nous permettre de développer un continuum de qualité en français partout au pays.

3) Stratégies à implanter pour répondre aux besoins des francophones pour plus de services de garde éducatifs de qualité et le continuum en éducation en français partout au Canada

Le secteur de la petite enfance a fait preuve d'innovation au cours des dernières années. Nous avons connu beaucoup de succès et nous avons su tant bien que mal surmonter de grands défis des derniers mois.

Pour continuer à réussir et à surmonter les obstacles qui continuent à se dresser sur notre chemin, il est essentiel de repenser et de restructurer complètement l'organisation et le développement du secteur de la petite enfance francophone au pays. On ne peut plus avoir des services de garde éducatifs complètement isolés les uns des autres et qui assurent seuls toutes les fonctions de gestion et d'administration que nécessite un service de garde éducatif. Il est important dans le cadre du nouveau programme national d'apprentissage et de garde de jeunes enfants de maximiser les investissements des différents paliers de gouvernement en cherchant l'efficacité, l'efficacité, la qualité et des économies d'échelle substantielles.

Voici alors ce que nous recommandons dans le cadre du prochain plan d'action sur les langues officielles 2023-28.

i) Un nouveau programme de financement plus structurant de la part du gouvernement fédéral

Tous les membres du réseau de la petite enfance francophone au Canada estiment qu'il est essentiel d'entreprendre des transformations et des changements plus structurants, plus innovants et plus durables dans le réseau des services de garde éducatifs francophones au pays, et ce, pour avoir un véritable impact sur le maintien des services actuels et sur le développement de nouvelles places en garderie. Les programmes de financement actuel sont beaucoup trop axés sur des initiatives ponctuelles et ne favorisent pas suffisamment une approche plus systémique avec une incidence réelle et plus profonde sur l'expansion des services de garde francophones au pays.

C'est pourquoi le réseau francophone des services de garde estime qu'il est temps de mettre de l'avant un nouveau programme fédéral de financement afin de fournir aux services de garde :

- a) De l'appui beaucoup plus structurant, plus stratégique et plus à long terme de la part du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre et le développement des centres de services partagés ou de fusion de services de garde éducatifs dans plusieurs provinces et territoires au pays, et ce, de façon à maximiser et à professionnaliser la gestion des services de garde, à assurer le maintien des services actuels et à favoriser le développement de nouvelles places des services de garde éducatifs. Nous croyons qu'il est temps, tout comme pour l'éducation au primaire, au secondaire et au postsecondaire d'accorder un financement stable et continu au secteur de la petite enfance.

Pour ce faire, nous devons investir dans des stratégies qui assurent la croissance, l'efficacité, l'efficacit , la qualit  et les  conomies d' chelle du secteur des services de garde  ducatifs francophones. Nous croyons ainsi que les centres de services partag s ou les projets de fusion de services de garde sont le meilleur rempart pour assurer le d ploiement de telles strat gies.

En 2016, nous avons un seul centre de services partag s au Canada, soit en Alberta. Or, nous avons vu dans les derni res ann es la cr ation ou l'exploration de [5 nouveaux centres de services partag s au Canada](#) et la fusion de services de garde dans 2 provinces canadiennes.

Les centres de services partag s et les projets de fusion permettent, non seulement des  conomies d' chelle substantielles pour les services de garde afin de rentabiliser leurs op rations, mais ils favorisent  galement sur une base volontaire de la part des services  ducatifs la professionnalisation de la gestion des services par la centralisation des op rations administratives suivantes :

- a. Gestion des inscriptions
- b. Gestion des ressources humaines et des ratios  ducatrice-enfants en fonction des  ges et de la demande
- c. Gestion des finances
- d. Gestion des licences (surtout pour les nouveaux services de garde)
- e. Gestion des accr ditations pour les employ s
- f. Gouvernance
- g. Formation
- h. Communications
- i. Subvention aux parents
- j. Planification

Ces nouveaux centres de services partag s et les projets de fusion de services de garde  ducatifs pr sentent de grands avantages comme nous l'avons illustr  dans le [document suivant](#) publi  tout r cemment.

Mentionnons seulement les impacts positifs suivants :

- Consolidation, stabilisation et professionnalisation de la gestion des services de garde – Cela permet d'avoir du personnel hautement sp cialis  et qui ne fait qu'une seule t che pour l'ensemble de tous les services de garde. Le fait d'avoir une seule personne qui se sp cialise uniquement dans la gestion des licences et des accr ditations facilite le processus.
- Plus de qualit  dans les services  ducatifs de garde.
- Un taux de r tention du personnel plus  lev  dans les services de garde  ducatifs et des  ducatrices beaucoup plus heureuses au travail.
- Des parents beaucoup plus satisfaits selon des  valuations effectu es.
- Des r gions beaucoup mieux desservies.
- Contexte tr s propice   la cr ation de nouvelles places en garderie –   titre d'exemple : Entre 2016   2019, la PFA a r ussi   cr er 174 nouvelles places en garderie sans aucun financement public direct, et ce, tout en rationalisant la prestation et l'efficacit  des services.

- Climat favorisant le développement de connaissances, d'expertises et d'habiletés extraordinaires pour assurer la création de nouvelles places en garderie, que ce soit aux niveaux scolaire, communautaire ou en milieu familial. En centralisant ainsi le savoir, cela engendre un dynamisme en innovation et en développement de services très positifs dans chacune des provinces et territoires.

Les centres de services partagés réussissent à s'autofinancer en partie grâce aux frais administratifs exigés par chacun des services de garde, mais cela est malheureusement nettement insuffisant pour assurer la pleine gestion et l'autofinancement total des centres de services partagés ou les projets de fusion dans les provinces et territoires.

Jusqu'à maintenant, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont refusé de financer les initiatives de fusion et de centres de services partagés, comme en témoignent les cas suivants :

- Bien que la province de la Nouvelle-Écosse encourage la fusion des services de garde francophones, celle-ci refuse pour l'instant de financer le CAPENÉ pour lui permettre de regrouper tous les services francophones de la province. La province étudiait tout récemment en fait la possibilité de regrouper tous les services de garde francophones et anglophones sous le parapluie d'un organisme provincial déjà existant et qui opère en très grande partie en anglais.
- L'ACPEFIPE a présenté un projet d'expansion de ses services en milieu familial au gouvernement provincial et cela lui a été refusé sous prétexte que le même besoin n'avait pas été exprimé par les services de garde anglophones et qu'il ne pouvait ainsi aller de l'avant.
- Depuis la signature de la première entente fédérale-provinciale en petite enfance en Colombie-Britannique, les francophones de la province n'ont jamais été consultés et n'ont jamais reçu de financement de la part de la province pour le développement de leur centre de services partagés.

L'expérience sur le terrain démontre clairement qu'il faut quand même soutenir financièrement de façon continue de telles initiatives pour assurer la qualité des services et maximiser le développement de nouvelles places en garderie. Enfin, pour structurer et professionnaliser le secteur, nous avons besoin de renforcer les capacités administratives des centres de services de garde éducatifs pour les enfants. Seul un financement stable et continu permettra de développer, renforcer et conserver les ressources humaines spécialisées dans les centres de services partagés.

Nous demandons ainsi l'appui du gouvernement fédéral pour un investissement de :

5 134 530 \$ par année (voir budget au tableau de la page 15)

- b) De l'appui soutenu pour le développement d'agences francophones de services de garde en milieu familial au sein des centres de services partagés ou les projets de fusion de services de garde éducatifs.

Nous avons beaucoup avancé dans les trois dernières années dans notre compréhension des enjeux entourant les services en milieu familial. Les membres de la CNPF et d'Éconocoop ont entrepris des démarches pour créer de nouveaux réseaux de services en milieu familial et pour accroître ainsi le nombre de places et appuyer les gestionnaires en milieu familial.

Mais le principal défi des services en milieu familial demeure la fidélisation aux services en français. En effet, lorsqu'une personne en service de garde en milieu familial perd un enfant, la tentation est très forte de le remplacer le plus rapidement possible, et souvent, par un enfant même s'il est anglophone. Progressivement le service devient bilingue et rapidement le service devient par la suite uniquement anglophone. Comment faire en sorte que les services de garde en milieu familial demeurent complètement francophones et évitent d'aller éventuellement, soit vers des services bilingues qui constituent des foyers d'assimilation pour les jeunes francophones, ou carrément du côté anglophone parce qu'il est plus facile de recruter des jeunes ?

Pour éviter une telle situation, il est essentiel d'appuyer les services en milieu familial pour faciliter le recrutement d'enfants francophones et les aider dans la gestion de leur service et la mise en place de programmes éducatifs en français. Il faut donc pouvoir accompagner, former et offrir un soutien aux services en milieu familial. On doit ainsi pouvoir répondre en tout temps aux besoins de ce secteur vital pour nos communautés.

Nous avons étudié attentivement au cours des dernières années comment nous pouvons autofinancer l'appui aux services de garde francophones en milieu familial en leur demandant des frais d'administration. Or le constat est sans équivoque. Notre expérience terrain a démontré clairement qu'en demandant des frais d'administration trop onéreux aux milieux familiaux, dont les revenus sont déjà très modestes, ceux-ci vont se désengager progressivement du réseau francophone, surtout au moment où leur clientèle sera mieux établie, et le risque devient alors plus grand qu'ils transitent progressivement vers un service bilingue et, éventuellement, vers un service unilingue anglophone.

On ne peut pas ainsi demander des frais d'administration importants aux services de garde en milieu familial sans que cela n'ait un impact sur leur revenu qui est souvent très modeste. Il faut pouvoir alors offrir un service d'appui complètement gratuit ou avec des frais minimes si on veut assurer un service de qualité exclusivement en français en milieu familial dans nos communautés francophones en situation minoritaire.

Nous avons également exploré du côté provincial et territorial pour voir ce qui était possible en matière de financement. Déjà que plusieurs provinces et territoires refusent de financer un tel service comme c'est le cas à l'Île-du-Prince-Édouard, des enjeux de rentabilité et d'équivalence se dressent par rapport aux services en français. En Alberta par exemple, pour que le modèle d'une agence anglophone soit rentable, le ratio est d'environ 31 services de garde pour un seul agent de conformité d'une même localité avec 2 visites par jour pour 20 jours de travail par mois.

Or, une telle mesure ne peut être appliquée pour des services de garde francophones qui sont dispersés partout en province.

Il est donc essentiel d'avoir un financement adéquat pour appuyer la mise en œuvre d'agences francophones de services de garde en milieu familial. Nous estimons le financement nécessaire pour cette initiative à :

939 895 \$ par année (voir budget au tableau de la page 15)

- c) Des ressources dans chacune des provinces et territoires spécifiquement dédiés au recrutement et la rétention du personnel dans un contexte de grave pénurie de main-d'œuvre. Sans des ressources dédiées à cette tâche spécifique, il est impensable de pouvoir maintenir les services actuels et optimiser l'ajout de nouvelles places en garderie.

Le secteur de la petite enfance francophone a été très innovateur dans les approches de recrutement et rétention de la main-d'œuvre au cours des dernières, comme en témoigne un rapport à cet effet publié par la CNPF en 2020. On y retrouve dans ce rapport des stratégies fort ingénieuses comme :

- L'instauration d'un processus d'embauche continu en Alberta. Dès qu'une personne présente sa candidature, on procède tout de suite à une entrevue même si aucun poste n'est ouvert. Si l'entrevue est concluante, on tente tout de suite de lui trouver un travail dans l'ensemble du réseau, parfois comme remplaçante et éventuellement pour un travail permanent à temps complet. On ne veut pas attendre que la personne se trouve un autre emploi avant de la passer en entrevue. Il faut en quelque sorte battre le fer quand il est chaud.
- Le recours à Destination Canada qui donne des résultats impressionnants au Yukon avec 12 postes comblés et 27 postes à l'Île-du-Prince-Édouard qui sont maintenant occupés par des personnes issues de l'immigration. Le plus intéressant est qu'il y a très peu de roulement de personnel de la part des nouveaux arrivants. Tout est mis en place pour les encadrer et les appuyer et on met beaucoup d'ardeur à s'assurer que l'intégration à la société canadienne de ces nouvelles éducatrices soit des plus positives.
- L'ACPEFIPE offre une prime de 4 000 \$ à un employé qui travaille dans un centre anglophone et qui décide de muter dans un centre francophone. La prime est offerte à coup de 1 000 \$ tous les 6 mois, ce qui permet de garder l'employée pour une période suffisamment longue.

Mais ces stratégies énumérées dans le rapport ont pu connaître du succès grâce à une ressource humaine complètement dédiée à la tâche de recruter et de retenir les éducatrices et éducateurs, et ce, à l'intérieur des centres de services partagés ou des regroupements de services existants. Malheureusement, ces employés dédiés à cette tâche sont souvent payés par du financement de projets très ponctuel où il est impossible d'assurer une récurrence et une permanence.

Or, l'enjeu du recrutement et de la rétention est trop vital pour l'avenir des services de garde éducatifs francophones au pays, pour ne pas dédier au moins une ressource dans chacune des provinces et territoires au pays. Il est donc essentiel de pouvoir investir des fonds récurrents et permanents pour permettre le développement de stratégies de recrutement et rétention dans tous les services de garde francophones au pays. Nous demandons ainsi un investissement pour permettre d'avoir une ressource dédiée au recrutement et à la rétention dans chacune des provinces et territoires :

939 895 \$ par année (voir budget au tableau de la page 15)

- d) Des programmes permettant d'appuyer, de former et d'accompagner les éducatrices dans leur rôle essentiel de construction identitaire francophone des enfants qui fréquentent les services de garde francophones. Pour vivre le mandat et la raison d'être d'un service de petite enfance francophone, nous avons besoin d'avoir les ressources pour que la lunette spécifique aux francophones aux niveaux de la langue, de l'identité, de la culture et du sens d'appartenance soit présente dans toutes les dimensions d'un service de garde francophone, et c'est ce qu'on appelle la qualité francophone.

Nous avons entrepris au cours des dernières années un nouveau projet de formation en construction identitaire en petite enfance grâce au financement d'EDSC via l'ACUFC dans le programme Formation et renforcement des capacités des éducatrices et éducateurs de la petite enfance.

Nous avons ainsi créé un réseau pancanadien de formation et d'outillage en construction identitaire francophone en petite enfance ancré dans les milieux. La CNPF travaille en approche intermédiaire avec l'ACELF ainsi que 11 organismes partenaires qui mobilisent des équipes de formation rassemblant une cinquantaine de formateurs champions et communautaires à travers le pays. Ces équipes sont à former plus de 1 500 professionnels de la petite enfance, en poste ou en devenir. L'ensemble de ce réseau pourra bonifier la programmation éducative pour faire vivre aux enfants des occasions riches de sens en français.

Une plateforme virtuelle de contenus et d'outillage www.formationpetiteenfance.ca a été mise en ligne qui comprend une vingtaine d'outils et 5 volets de formation :

- Volet 1 : Pourquoi moi ? Pourquoi là ?
- Volet 2 : Passeur culturel
- Volet 3 : Développer un rapport positif à la langue
- Volet 4 : Accueillir et accompagner le parent (formation offerte en partenariat par l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick).
- Volet 5 : Formation des formateurs champions et communautaires

Mais dans une perspective de centralisation des services administratifs, nous voulons que le rôle des gestionnaires des services de garde soit davantage consacré à :

- Développer et mettre en place les programmes éducatifs pour les enfants
- Appuyer les éducatrices dans la mise en œuvre des programmes éducatifs
- Informer et accompagner les parents dans le processus éducatif en français de leur enfant;

Voici ce que nous témoignent les responsables des services de garde francophones au Nouveau-Brunswick : « En discutant avec les responsables des 325 centres de la province, l'AFPNB s'est rendu compte qu'en réussissant à placer la gestion et les éducatrices dans un mode de professionnalisation et en mettant en place un processus d'accompagnement pour qu'elles travaillent à l'amélioration continue de leur pratique, cela a pour effet de les valoriser et de les motiver dans le cadre de leur emploi. Elles voient soudainement la différence qu'elles peuvent faire auprès des enfants et cela devient un facteur de rétention. Elles se rendent compte tout à coup qu'elles sont réellement des professionnelles. On met ainsi beaucoup l'accent au Nouveau-Brunswick sur le leadership pédagogique pour les gestionnaires, mais aussi pour les éducatrices, ce qui a pour effet d'amener plus de satisfaction au travail et de faciliter ainsi la rétention. On leur propose ainsi un projet collectif ».

Il est donc essentiel que nous ayons accès dans chacune des provinces et territoires au pays une ressource dédiée spécifiquement à l'appui, la formation et l'accompagnement des gestionnaires et des éducatrices et éducateurs dans leur mandat de construction identitaire afin de bonifier les programmations éducatives pour faire vivre aux enfants des occasions riches de sens en français. Pour ce faire, nous demandons un investissement pour l'embauche de ressources dédiées à la formation des gestionnaires et des éducatrices, et ce, en utilisant le réseau que nous avons mis en place :

926 772 \$ par année (voir budget au tableau de la page 15)

ii) Une enveloppe en infrastructure à PCH pour appuyer les communautés mal desservies

La grande difficulté et l'enjeu principal en ce qui a trait au développement de nouvelles places en garderie pour les francophones en contexte minoritaire demeurent les défis reliés à l'aménagement ou la construction d'infrastructures dans les services de garde comme nous l'avons démontré à la section 2b du présent rapport. Malheureusement, les programmes mis en place par Patrimoine canadien ne répondent pas suffisamment aux enjeux et aux besoins reliés aux infrastructures en petite enfance.

Les fonds complémentaires en éducation ne constituent pas toujours le meilleur moyen pour assurer des infrastructures en petite enfance dans les provinces et territoires. La situation qui prévaut présentement dans les Territoires-du-Nord-Ouest illustre à quel point les francophones peuvent parfois avoir de la difficulté à obtenir de nouvelles places en garderie à l'intérieur des écoles existantes, et ce, même si le besoin a pu être démontré.

L'expérience nous montre également que, même si nous avons des services de garde adjacents aux écoles francophones, il existe toujours des listes d'attente très importantes pour que les francophones puissent avoir accès à des services dans leur langue. Ainsi, même avec des services de garde à l'intérieur des écoles francophones, on ne réussit pas toujours à répondre entièrement à la demande des parents pour obtenir des services de garde en français.

Certes existe-t-il le programme d'infrastructure communautaire qui cherche à favoriser l'élargissement de l'espace francophone, mais les critères du programme ne permettent pas d'assurer le plein développement d'infrastructures en petite enfance à la hauteur de l'innovation dont nous serions en mesure de faire preuve. Ce que nous avons compris jusqu'à maintenant des critères qui sont imposés par le programme, c'est que le développement de nouvelles places communautaires en garderie doit s'inscrire dans le déploiement d'espaces communautaires beaucoup plus larges. Or, la mise en place de services de garde francophones est déjà suffisamment complexe et difficile à réaliser dans un cadre communautaire, sans y ajouter d'autres conditions liées au développement de services additionnels.

C'est pourquoi il est important de considérer d'implanter un troisième volet au programme d'infrastructure de PCH qui permettrait un déploiement plus rapide de services de garde en français en milieu communautaire. Nous connaissons présentement plusieurs projets de services de garde qui ne peuvent s'inscrire dans le cadre de l'espace communautaire francophone, mais qui n'attendent qu'un financement en infrastructure pour démarrer le nouveau service et obtenir par la suite l'appui de leur gouvernement provincial ou territorial disposé à assurer le financement opérationnel de leur nouveau service.

Investissement requis - 18 millions \$ par année

iii) Reconnaissance des diplômes, des acquis et des compétences pour les éducatrices et les gestionnaires provenant de l'étranger.

Le recrutement des éducatrices à l'étranger représente une manne importante pour un grand nombre de services de garde. À titre d'exemple, au début de l'année 2020, 12 des 18 employés du Petit Cheval Blanc et 27 employés à l'IPÉ provenaient des pays européens. Or, la reconnaissance des diplômes, des acquis et des compétences devient de plus en plus problématique pour les services de garde éducatifs comme en témoignent les situations particulières suivantes :

- Au Yukon, depuis la nouvelle signature de l'entente fédérale- territoriale, le territoire exige de nouvelles compétences pour permettre à des employés d'obtenir la reconnaissance de certains acquis et ne bénéficie ainsi aucunement des augmentations salariales octroyées par les autorités gouvernementales. « J'ai plusieurs éducatrices qui viennent d'obtenir leur résidence permanente canadienne. Comme leur diplôme est étranger, le Yukon n'a pas reconnu entièrement leurs études et formations pour un niveau 3 définitif. Pour l'une d'entre-elle, on n'a rien reconnu, malgré sa formation avec les 0-3 ans et ses 20 ans d'expérience » affirme la directrice adjointe de la garderie du Petit cheval blanc.

- En C-B, les éducatrices nouvellement arrivées doivent faire traduire des centaines de pages du français à l'anglais pour faire reconnaître leur diplomation. Le gouvernement de la CB ne reçoit aucune documentation autre qu'en anglais.
- Plusieurs provinces (AB, ON, NB) rencontrent des embûches importantes dans la reconnaissance des acquis et sont souvent découragées par le processus que cela nécessite pour intégrer une employée venant de l'étranger à l'intérieur de leur réseau.

La CNPF a publié un [rapport à cet effet](#) qui démontre clairement de façon exhaustive les enjeux au niveau de la reconnaissance des diplômes, des acquis et des compétences pour les éducatrices et les gestionnaires provenant de l'étranger.

Nous demandons alors au gouvernement fédéral de nous aider dans la mise en œuvre des recommandations à cet effet en exerçant un leadership en partenariat avec les provinces et territoires pour standardiser la reconnaissance des diplômes, des acquis et des compétences pour les éducatrices et les gestionnaires provenant de l'étranger.

- iv) La mise en œuvre de l'approche intermédiaire beaucoup plus structurante pour le secteur de la petite enfance

L'approche intermédiaire a été très bénéfique pour les francophones en situation minoritaire au cours des dernières années. Cette nouvelle façon de gérer le financement favorise selon nous le développement « par, pour et avec » les communautés francophones et permet un plus grand sentiment d'appropriation dans les communautés. L'approche intermédiaire présente ainsi les avantages suivants pour les communautés :

- Beaucoup moins de travail administratif de la part des sous-bénéficiaires et beaucoup plus d'énergie au développement et au déploiement des initiatives pour lesquelles le financement est accordé. L'organisme intermédiaire national prend sur lui le travail administratif requis.
- L'approche met beaucoup en valeur la contribution et l'expertise locale des intervenantes et intervenants dans les communautés.
- La souplesse et la flexibilité sont au cœur de l'approche et permettent à chacune des communautés d'envisager des solutions innovantes, adaptées et personnalisées à leur situation.
- Il appartient aux intervenantes et intervenants des communautés de choisir comment faire le déploiement du projet et des initiatives dans leur milieu en tenant compte des forces en présence.
- L'approche alimente une plus grande synergie entre les différents acteurs dans les communautés, mais également au niveau national où chacun a l'occasion d'apprendre de l'expérience de l'autre.
- Le partenariat est au cœur de la démarche et non plus en périphérie ou par des initiatives en silo.

Nous préconisons une telle approche pour ce qui du financement accordé en petite enfance francophone.

4) Conclusion

La Commission nationale des parents francophones et ses associations membres demeurent ouvertes à toute discussion avec les représentants du gouvernement fédéral afin de discuter plus à fond de certaines mesures évoquées dans le présent document.

5) Proposition globale chiffrée pour une enveloppe spécifique en petite enfance BUDGET ANNUEL

Ressources humaines en petite enfance	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Ontario	Manitoba	Saskat.	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	TNO/Nunavut
Centres de services partagés \ fusion des centres											
Direction générale	114 342 \$	114 342 \$	114 342 \$	114 342 \$	114 342 \$	114 342 \$	114 342 \$	114 342 \$	114 342 \$	114 342 \$	114 342 \$
Direction des finances	98 575 \$	98 575 \$	98 575 \$	98 575 \$	98 575 \$	98 575 \$	98 575 \$	98 575 \$	98 575 \$	98 575 \$	98 575 \$
Direction de l'informatique	75 105 \$	75 105 \$	75 105 \$	75 105 \$	75 105 \$	75 105 \$	75 105 \$	75 105 \$	75 105 \$	75 105 \$	75 105 \$
Direction des ressources humaines et communications	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$
Direction des services de garde (1 à 6 services)	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$
Direction des services de garde (7 services et plus)			99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$	99 889 \$		
Direction des inscriptions, licences, accréditation et développement	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$
Sous-total pour les centres de services partagé	558 801 \$	558 801 \$	658 690 \$	658 690 \$	658 690 \$	658 690 \$	658 690 \$	658 690 \$	658 690 \$	558 801 \$	558 801 \$
75 % de financement public (25 % d'autofinancement)	419 101 \$	419 101 \$	494 018 \$	494 018 \$	494 018 \$	494 018 \$	494 018 \$	494 018 \$	494 018 \$	419 101 \$	419 101 \$
Services en milieu familial en français											
Coordination et appui des services de garde en milieu familial	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445	85 445

Recrutement et rétention de la main-d'œuvre francophone											
Coordination en recrutement et rétention de la main-d'oeuvre	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445 \$	85 445	85 445
Construction identitaire											
Direction de la programmation éducative et construction identitaire	84 252 \$	84 252 \$	84 252 \$	84 252 \$	84 252 \$	84 252 \$	84 252 \$	84 252 \$	84 252 \$	84 252 \$	84 252 \$
Total des fonds par province et territoires	646 303 \$	646 303 \$	716 225 \$	716 225 \$	716 225 \$	716 225 \$	716 225 \$	716 225 \$	716 225 \$	646 303 \$	646 303 \$
GRAND TOTAL	7 941 092 \$ par année										

Fonds en infrastructure (PCH)
54 millions \$ sur 3 ans